



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PORT

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.12.021

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PORT

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

La présente décision modificative vise à ajuster les crédits pour permettre la passation des écritures comptables suivantes :

- Admission en non-valeur : Le montant admis en non-valeur par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 29 Octobre est supérieur aux crédits votés : + 112 € financés par les ventes de produits.
- L'amortissement de la subvention en nature constatée lors de l'intégration d'un panneau d'information donné par le Syndicat de la Vallée du Blavet : 2 716 €. Il s'agit d'opération d'ordre financée par un virement complémentaire de la section de fonctionnement.

La Décision Modificative est modifiée comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	2 716.00	2 828.00	5 544.00
Recettes	2 716.00	2 828.00	5 544.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la nécessité d'ajuster le budget annexe du Port,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 4 décembre 2020,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative 2020 du budget annexe du Port.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU